



## Réduction fédérale du précompte professionnel :

# **SALAIRE NET PLUS ÉLEVÉ EN MAI**

En mai, le précompte professionnel retenu sur votre salaire brut sera moins élevé. Vous pourrez donc compter sur un petit extra pour la fin du mois.

L'an passé, il a été décidé d'octroyer pour le salaire de mai une réduction du précompte professionnel que vous payez sur votre salaire. Cette réduction est également en vigueur cette année. Concrètement, cela signifie que votre salaire net de mai sera légèrement plus élevé que d'habitude. Le tableau au verso vous dit combien précisément.

### **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

La manière dont le précompte professionnel est imputé dépend notamment du montant de vos frais professionnels. Vous avez le choix : soit vous prouvez vos frais réels auprès du fisc au moyen de justificatifs, soit vous procédez avec des montants standard, ce que l'on appelle le 'forfait'. En mai, le montant sera adapté, de sorte que vous payerez moins de précompte professionnel.

### **POUR QUI ?**

Par opposition à l'année précédente, tout le monde n'entre pas en ligne de compte. Seulement les travailleurs reçoivent la réduction, pas les dirigeants d'entreprise. Si vous ne recevez temporairement pas de salaire de l'employeur en mai, vous recevrez le décompte au moment du décompte fiscal définitif.

### **CE QUE CETTE RÉDUCTION N'EST PAS**

L'employeur ne vous paiera donc pas un salaire brut plus élevé en mai, mais vous payerez vous-même moins d'impôts sur votre salaire. Il s'agit d'une réduction fiscale pour l'année 2010, mais associée au salaire pour le mois de mai. Cet aspect n'a dès lors aucun effet sur votre pension, votre prime de fin d'année, vos éventuelles indemnités de licenciement et autres.

### **ET SI JE DECLARE MES FRAIS PROFESSIONNELS REELS ?**

Dans ce cas, vous recevrez comme chacun un salaire plus élevé en mai. Votre employeur ne peut pas savoir en effet si vous déclarez vos frais professionnels réels ou non.

### **DE COMBIEN S'AGIT-IL EXACTEMENT ?**

Le montant que vous recevez en plus dépend de votre salaire. Les montants précis sont repris au verso de ce tract.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET CADRES

[www.setca.org](http://www.setca.org)

**ENSEMBLE ON EST PLUS FORTS**

<b>Travailleurs Revenu mensuel brut</b>	<b>Réduction frais professionnels</b>
<b>Jusqu'à € 780,00</b>	€ 51,36
<b>De € 780,01 à € 795,00</b>	€ 56,40
<b>De € 795,01 à € 1020,00</b>	€ 61,68
<b>De € 1020,01 à € 1035,00</b>	€ 70,44
<b>De € 1035,01 à € 1425,00</b>	€ 82,20
<b>De € 1425,01 à € 1440,00</b>	€ 87,00
<b>De € 1440,01 à € 2970,00</b>	€ 92,52
<b>De € 2970,01 à € 2985,00</b>	€ 99,00
<b>De € 2985,01 à € 4890,00</b>	€ 102,84
<b>De € 4890,01 à € 4905,00</b>	€ 101,52
<b>De € 4905,01 à € 4920,00</b>	€ 98,64
<b>De € 4920,01 à € 4935,00</b>	€ 95,76
<b>De € 4935,01 à € 4950,00</b>	€ 92,76
<b>De € 4950,01 à € 4965,00</b>	€ 90,00
<b>De € 4965,01 à € 4980,00</b>	€ 87,00
<b>De € 4980,01 à € 4995,00</b>	€ 84,24
<b>De € 4995,01 à 5010,00</b>	€ 81,24
<b>De € 5010,01 à € 5025,00</b>	€ 78,48
<b>De € 5025,01 à € 5040,00</b>	€ 75,48
<b>De € 5040,01 à € 5055,00</b>	€ 72,60
<b>De € 5055,01 à € 5070,00</b>	€ 69,72
<b>Plus de € 5070,00</b>	€ 69,48